



Quelles marges de manœuvre pour les produits agricoles sensibles dans le cadre des APE ?

Benoît Faivre Dupaigne (Iram)

Bénédicte Hermelin (Gret)

Vincent Ribier (Cirad)

GRET

iram





De Lomé à Cotonou : la mise en place des APE

- Sous Lomé, des préférences commerciales non réciproques
- Non-conforme avec les principes du GATT/OMC (notamment clause NPF et réciprocité)
- Accord de Cotonou signé en juin 2000 : une rupture :
 - Zones de libre-échange UE-régions ACP dans le cadre des APE

GRET


iram






La possibilité d'une ouverture asymétrique

- Article XXIV du GATT/OMC :
 - Exception principe NPF
 - Mise en place de zone de libre-échange couvrant une part substantielle du commerce
- Substantielle : pas 100%
 - Interprétation UE/Afrique du Sud : 90 % des échanges libéralisés, et de façon asymétrique
 - APE : 100% côté UE, 80% côté ACP
 - **Marge de manœuvre : produits à exclure de la libéralisation**

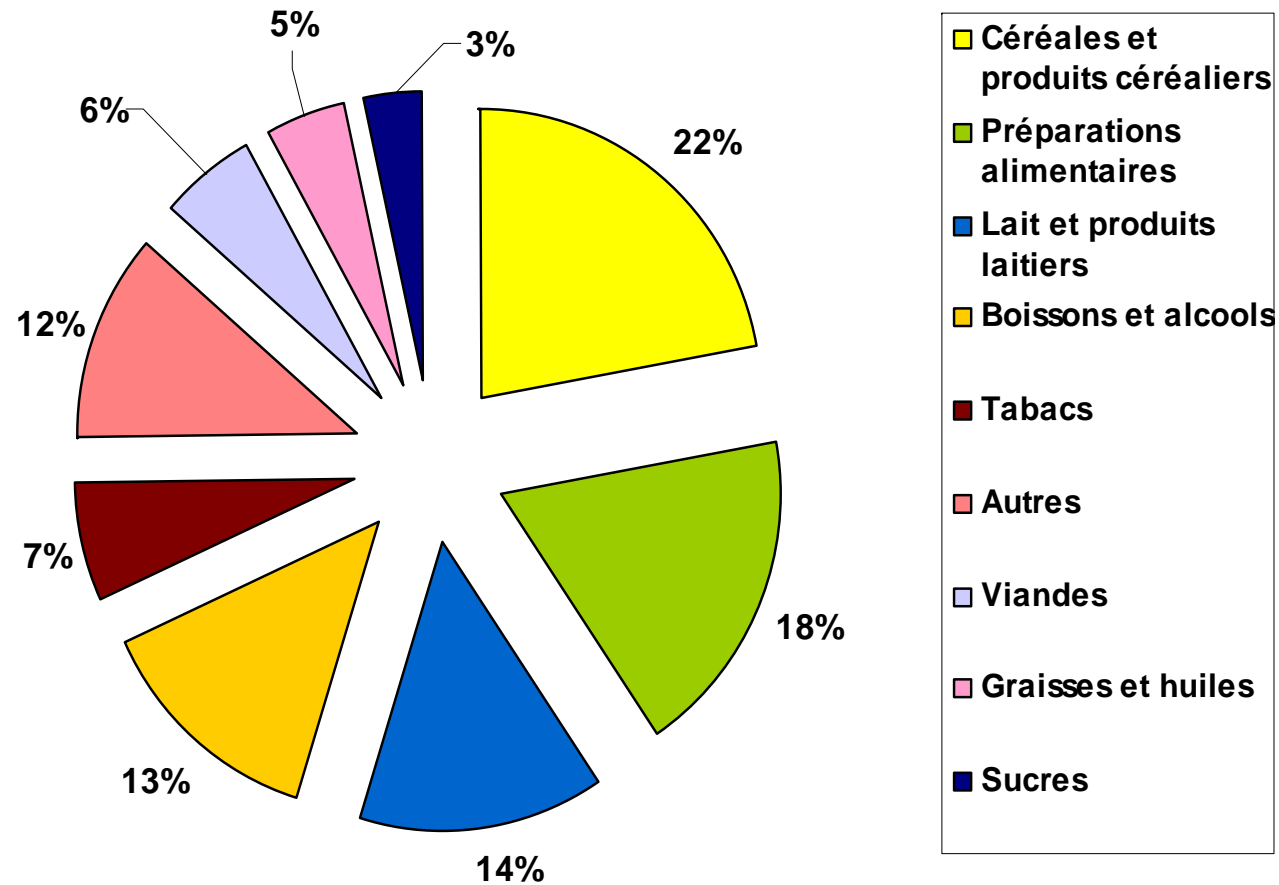


Critères économiques de choix des produits sensibles

- Perte de recettes douanières
 - Sur importations européennes
 - Par la mise en place des marchés communs régionaux
- Concurrence accrue sur les marchés locaux
 - Directe
 - Indirecte par substitution
 - Potentielle
 - Sélective, car matières premières transformées



Les enjeux concurrentiels des importations ACP



Données Eurostat
(COMEXT),
moy 2003-2004



Une illustration : la CEMAC

Produit	Fiscal	Concurrence	Globale
Blé	++	0	Moyenne
Farine blé	+++	+++	Très forte
Lait poudre	+++	+	Forte
Volaille	+++	+++	Très forte
Huile	++	+++	Forte
Tomates cons.	++	+	Faible
Sucre	+	+++	Moyenne
Malt	+	0	Très faible

Sensibilité : forte +++ moyenne ++ faible + nulle 0

GRET



iram





Les défis à relever pour le choix des produits sensibles

- Harmonisation régionale
 - Divergences d'intérêts entre pays
 - Harmonisation politique commerciale
 - Rapports de force entre les pays
- Intérêts catégoriels
 - Des filières
 - Du capital investi / poids des importateurs
- **Considérations d'économie politique versus rationalité économique**